

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ET LIENS ENTRE LES SAGE 2005 ET 2014

SAGE de la Vouge révisé - 3 mars 2014			SAGE - 3 août 2005
Disposition (compatibilité)		Règle (conformité)	Préconisation (compatibilité)
I - 1	La pérennisation de la structuration administrative actuelle (CLE, Inter CLE et SBV)		26
I - 2	Le renforcement et/ou le maintien des moyens techniques, humains et financiers pour assurer la promotion du SAGE, son suivi et sa mise en œuvre auprès de tous les acteurs		25 et 26
II - 1	Accompagner les collectivités territoriales et leurs groupements dans leur choix d'aménagement du territoire		23
II - 2	Acquérir des données sur les risques naturels (remontées de nappes, inondations et ruissellement) et les traduire dans des outils de norme supérieure sur les communes à risques		9 et 14
II - 3	Compenser les zones imperméabilisées	1	13 et 21
II - 4	Rechercher de nouvelles ressources		Thème non abordé
III - 1	Améliorer et rénover les systèmes d'assainissement collectifs		12
III - 2	Limiter l'impact du ruissellement sur les terres viticoles		14
III - 3	Baisser et optimiser l'usage des produits phytopharmaceutiques		16
III - 4	Baisser et optimiser l'usage des produits fertilisants		17
III - 5	Limiter l'impact des réseaux viaires et des zones imperméabilisées		13 et 21
III - 6	Lutter contre les toxiques prioritaires essentiellement sur la nappe de Dijon Sud		Thème non abordé
III - 7	Mettre en place des outils réglementaires et techniques de protection des puits AEP existants		7
III - 8	Mettre en conformité et contrôler les assainissements non collectifs		11
IV - 1	Mettre en place des Plans de Gestion sur les Zones Humides prioritaires		Thème non abordé
IV - 2	Conserver les Zones Humides existantes		4 et 5
IV - 3	Acquérir des données sur les secteurs de Zones Humides à enjeux		4
IV - 4	Compenser les Zones Humides détruites	2	Thème non abordé
IV - 5	Lancer une étude globale pour la restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau du Bassin Versant		Thème non abordé
IV - 6	Préserver et restaurer la continuité écologique (biologique et sédimentaire) des cours d'eau	3	22
IV - 7	Pérenniser les travaux en lits mineurs déjà engagés		1 et 2
IV - 8	Pérenniser les travaux de gestion de la ripisylve et la conservation des corridors biologiques		1 et 2
IV - 9	Lutter contre les espèces invasives		1
IV - 10	Conserver les Zones d'Expansion des Crues	4	3
V - 1	Définir des Débits Biologiques par masses d'eau		22 (abordé partiellement)
V - 2	Définir des Volumes Prélevables par masses d'eau et activités sur la bassin de la Vouge (hors Dijon Sud)	5	Thème non abordé
V - 3	Proposer la création de retenues agricoles		18
V - 4	Moderniser les systèmes d'irrigations agricoles		Thème non abordé
V - 5	Gérer préventivement et harmonieusement les zones à urbaniser		24 (abordé partiellement)
V - 6	Economiser la ressource (rendement des réseaux, baisse de la consommation, stockage des EP, ...)		24 (abordé partiellement)
V - 7	Limiter l'impact des extractions de granulats sur le bassin versant de la Bièvre		Thème non abordé
VI - 1	Définir les Volumes Prélevables par activités sur la nappe de Dijon Sud	6	Thème non abordé
VI - 2	Pérenniser l'Inter CLE Vouge/Ouche sous sa forme existante ou sous une autre forme juridique et administrative		8
VI - 3	Mettre en place un schéma de gestion des eaux pluviales		10
VI - 4	Mettre en place une gestion patrimoniale sur la totalité de la nappe		8
VI - 5	Réhabiliter tous les forages mettant en communication les deux nappes		8
VII - 1	Mise en place d'un tableau de suivi des actions du SAGE (réseau de suivi)		5 et 6
VII - 2	Réaliser un support visuel		26
VII - 3	Rédiger des Lettres d'Information		26
VII - 4	Mettre en place des journées de sensibilisation		26
VII - 5	Mettre en place des outils de communication communs aux bassins voisins		26
VII - 6	Alimenter et moderniser les sites Internet du bassin de la Vouge et de l'Inter CLE		26

Grille de lecture

Notion de Compatibilité : Ceci suppose qu'il n'y ait pas de contradiction majeure entre les décisions prises dans le domaine de l'eau (principalement) et les dispositions du PAGD.

Notion de Conformité : Ceci exige le strict respect d'une décision (dans le domaine de l'eau) par rapport aux règles du SAGE.